



# Assemblée générale

Distr. limitée  
25 juin 2024  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Soixante-septième session  
Vienne, 19-28 juin 2024

## Projet de rapport

Additif

## Chapitre II

## Recommandations et décisions

### G. Espace et changements climatiques

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et changements climatiques », conformément à la résolution [78/72](#) de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Autriche, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Mexique, Pakistan, République de Corée, Royaume-Uni et Singapour. Le représentant du Space Generation Advisory Council, organisation dotée du statut d'observateur, a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Comité était saisi du rapport sur le colloque ONU/Autriche sur l'espace au service de l'action climatique tenu en ligne à Graz (Autriche) du 12 au 14 septembre 2023 ([A/AC.105/1299](#)).
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes :
  - a) « Modèles de financement public pour le secteur spatial brésilien », par le représentant du Brésil ;
  - b) « Les îlots de chaleur urbains dans les villes : une approche novatrice par satellite », par le représentant de l'Italie ;
  - c) « L'observation de la Terre au service de l'étude des incidences des changements climatiques sur les ressources en eau et l'agriculture au Maroc », par la représentante du Maroc ;
  - d) « Soutenir les marchés volontaires du carbone en surveillant les émissions de gaz à effet de serre des tourbières tropicales », par le représentant de Singapour.



5. Le Comité a souligné l'importance d'une action collective pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, car il s'agissait de l'un des problèmes mondiaux les plus pressants de notre époque. À cet égard, il a pris note de l'utilité croissante des techniques et des observations spatiales pour la recherche scientifique, qui contribuait à faire mieux comprendre les changements climatiques et leurs conséquences et, partant, pour la production de données exploitables qui aidaient à la prise de décisions et à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ainsi que pour le suivi de l'application de l'Accord de Paris.

6. Le Comité a pris note de la multiplication des mesures prises aux niveaux national, régional et international pour mettre au point et exploiter des satellites d'observation des conditions atmosphériques.

7. Le Comité a noté qu'il importait de mettre en place des partenariats et des opérations multipartites visant à lutter contre les changements climatiques à l'aide des observations et des techniques spatiales, et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment dans le cadre d'organisations et d'organes établis de longue date, comme l'Organisation météorologique mondiale, le CEOS, le Groupe de coordination des satellites météorologiques, le Système mondial d'observation du climat, le Groupe sur l'observation de la Terre et l'APSCO.

8. Le Comité a noté une intensification de la collaboration entre les organismes partenaires internationaux pour participer et contribuer aux travaux de l'Observatoire spatial pour le climat, dont la France assurait actuellement les travaux de secrétariat. On comptait à ce jour 47 signataires de la charte fondatrice de l'Observatoire, qui était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022, inscrivant l'Observatoire au nombre des réseaux multilatéraux engagés dans l'action contre les changements climatiques et pour l'application de l'Accord de Paris.

9. Le Comité a noté avec satisfaction que la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendrait à Bakou du 11 au 22 novembre 2024, sous la présidence de l'Azerbaïdjan.

10. Le Comité a noté que le colloque ONU/Autriche sur l'espace au service de l'action climatique, qui s'était tenu du 12 au 14 septembre 2023, avait porté sur le thème « L'espace au service de l'action climatique : les techniques spatiales et leurs applications à l'appui de la durabilité sur Terre ».

11. Le Comité a pris note de l'action menée par le Bureau des affaires spatiales, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) et de son réseau de 28 bureaux d'appui régionaux, pour renforcer les capacités, élargir l'accès à des solutions spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, notamment des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, accroître l'utilisation de ces solutions et faciliter l'activation de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », une collaboration mondiale dans le cadre de laquelle des données satellitaires sont mises à la disposition des pays pour les aider dans leurs opérations de secours d'urgence.

12. Quelques délégations ont estimé que le fait de rendre les données spatiales plus accessibles, plus disponibles et mieux exploitables renforcerait l'action collective menée face aux changements climatiques et qu'il était urgent d'apprendre à mieux tirer parti des solutions spatiales pour répondre aux défis posés par ces derniers.